

## CHARTRE DU PLOUDIRY-SIZUN HANDBALL SAISON 2022/2023

**V**ous avez choisi de participer par votre inscription ou par celle de votre enfant aux activités de Ploudiry-Sizun Handball.

Ce club est avant tout une association, c'est-à-dire la réunion de personnes bénévoles poursuivant un même objectif et s'unissant pour l'atteindre. L'adhésion est un acte volontaire qui implique un engagement à participer et à apporter son concours au fonctionnement et au développement de l'association.

Tout adhérent ou tout parent apportera sa contribution dans l'année sportive dans un autre rôle que celui de joueur : **arbitrage, encadrement, table de marque, buvette, et aide lors des diverses manifestations (vente, tournoi, loto, repas, sponsoring)**. Un chèque de caution de 40€ sera demandé par famille lors de l'inscription, celui-ci sera encaissé en fin de saison si le rôle de bénévole n'a pas assuré (le fait de faire les déplacements et/ou responsable de salle pour l'équipe de son enfant est naturel et ne rentre pas dans la contribution)..

**Ne soyez pas que consommateurs, mais soyez Licenciés actifs de votre association.**

Belle et bonne saison sportive

**La Charte du licencié s'adresse aux joueurs, aux dirigeants, aux entraîneurs et aux accompagnateurs. Elle s'applique donc à TOUTS les licenciés du club : de l'école de hand aux seniors.**

### DROITS ET DEVOIRS du Licencié

#### *Respect :*

- Le licencié s'engage à respecter les personnes qu'il côtoie dans le cadre de sa pratique (partenaires, entraîneurs, dirigeants, arbitres, adversaires, bénévoles, public...)
- Il s'engage à respecter les locaux et la propreté dans lesquels il évolue, à domicile comme à l'extérieur.
- Il s'engage à participer aux compétitions auxquelles son équipe est inscrite jusqu'à la fin de saison et à être présent aux différentes convocations (domicile/extérieur, samedi/dimanche)
- Il doit répondre aux mails d'informations nécessitant une réponse et transmettre ses coordonnées : mail, tel...
- Il s'engage à prévenir le responsable d'équipe de son absence aux matchs dans les meilleurs délais
- Il s'engage / les parents s'engagent à participer aux transports lors des déplacements (réduction d'impôts) et à prendre en charge, à tour de rôle le lavage des maillots.
- Les parents s'engagent à être responsables de salle lors des matchs (*mise en place, table de marque, buvette, aide coach...*) à tour de rôle de façon équitable au cours de la saison.

#### *Ponctualité :*

- Le licencié s'engage à respecter les horaires des convocations de match ainsi que les lieux de rendez-vous.
- Chaque adhérent se doit d'être présent au début de l'entraînement en tenue correcte d'entraînement.
- Le parent s'assure de la présence d'un éducateur et que l'entraînement ou le match a bien lieu avant de laisser son enfant à la salle

#### *Hygiène de vie :*

- Le licencié est tenu d'avoir une hygiène de vie et une conduite exemplaire avant, pendant et après les matchs et entraînements. Il ne peut participer aux activités du club en état d'ébriété, sous l'emprise de drogue ou d'un produit dopant ou stupéfiant.

#### *Discipline :*

- Toute personne, membre du club ayant eu un carton bleu justifiant une convocation en commission de discipline devra rembourser le club s'il est affligé d'une amende en conséquence d'insultes, de gestes antisportifs. Si le licencié est mineur, l'amende financière sera à la charge des parents.
- Pour les parents ou tuteurs : le club décline toute responsabilité si un accident survient à l'enfant hors de la salle alors que celui-ci est censé s'y trouver (match ou entraînement) dans un créneau horaire défini par avance.

Le Ploudiry-Sizun Handball s'engage d'autre part à proposer un ou plusieurs entraînements en fonction de la catégorie et du groupe d'entraînement, à faire participer les équipes à une ou plusieurs compétitions officielles, à assurer les entraînements, à proposer des activités supplémentaires (tournois, rassemblements, sorties...) mais aussi à informer ses licenciés sur la vie du club et son bon déroulement, à être disponible pour toutes vos questions.

Se licencier au Ploudiry-Sizun Handball, c'est accepter ce contrat pour la saison entière.

## Enregistrement de votre Licence

Après le **23 juillet**, des majorations sur le montant de votre licence (dans le cas de renouvellement) seront appliquées (cf tableau des tarifs ci-dessous) si le règlement est non réceptionné pour cette date.

Dans le cas d'une création, la majoration n'est pas appliquée. L'engagement des équipes est à faire à la fin juin pour les seniors, fin juillet – début août pour les autres. Il est donc important de connaître les effectifs au plus tôt.

Ci-dessous les coordonnées où vous pouvez déposer vos dossiers complets (original de votre certificat médical et/ou attestation médicale, règlement, fiches de renseignements du club complétées et signées, autorisation parentale pour les mineures). Ces pièces serviront à valider votre dossier et votre licence. Les règlements ne seront encaissés qu'après validation de la licence, possibilité de régler en trois fois.

**PLOUDIRY :** Jean Michel Bya - 4, rue Loc Eguiner - 29800 Ploudiry

**SIZUN :** Adeline Leon - 29 ter, rue des primevères - 29450 Sizun – 06.12.95.79.88

**LE TREHOU :** Elodie Morvan - Leuzeureugan - 29450 Le Tréhou - 06.78.21.83.43

**SALLE DE PLOUDIRY :** (boîte aux lettres rouge)



L'enregistrement des licences se fait exclusivement par internet : lien « GESTHAND »

- Vous trouverez la procédure ci-joint
- Nous réceptionnons les règlements, et les autorisations.

# LICENCES

-10% > MEMBRE DU BUREAU

-10% > MANAGER

-20% > ENTRAINEUR

PRIX FAMILLE : 3ÈME LICENCE\* -50% / 4ÈME LICENCE\* -80%

\*SUR LA LICENCE LA MOINS CHÈRE

<b>BABY</b> 70€	<b>-9</b> 90€	<b>-11</b> 100€	<b>-13 ET -15</b> 115€	<b>16 ET +</b> 150€	<b>LOISIRS</b> 100€
RENOUVELLEMENT APRÈS LE 23/07 >				<b>16 ET +</b> 160€	
RENOUVELLEMENT APRÈS LE 13/08 >				<b>-13 ET -15</b> 135€	<b>16 ET +</b> 170€

# MUTATIONS

Date limites des mutations > 31/07

Pour les 16ans et +, un chèque de 140€ (frais de mutation à payer à la FFHB 90€ + Ligue de Bretagne 50€) vous sera demandé, et **remboursé** dans 2 ans si vous êtes toujours au club.